

A : Mme Annick Girardin, Ministre des Outre-mer

Copie à :

M. Marc Del Grande, Préfet de Guyane  
M. Rodolphe Alexandre, Président de la CTG  
Mme Clara De Bort, directrice de l'ARS Guyane  
Le Défenseur des droits

Cayenne, le 25 novembre 2019

Madame la Ministre,

A l'heure où vous vous apprêtez à venir en Guyane, nous tenons à vous interpellier sur la situation dramatique et intolérable qui s'y déroule. Dans quelques jours, le 2 décembre, ce sont plus de 200 familles qui seront expulsées de leur logement et qui verront leurs habitations détruites au quartier « Mahury-Manguiers » à Rémire-Montjoly. Alors qu'aucune enquête sociale n'a été mise en œuvre pour les accompagner vers une solution de logement, le Préfet de Guyane a accordé le concours de la force publique pour procéder à cette évacuation. Ces femmes, hommes et enfants attendent dans l'angoisse une proposition de logement. Un nombre considérable d'entre eux ont fait une demande de logement social, restée vaine jusqu'à ce jour. Certaines personnes sont de plus en situation de handicap, âgées ou malades.

Le 24 septembre dernier, c'était environ 700 personnes qui étaient évacuées du quartier « Leblond-La Mâtine » à Cayenne, sur arrêté préfectoral. Malgré les dispositions prévues par la loi, les solutions proposées par la préfecture de Guyane et la mairie de Cayenne n'ont mené au logement que d'une dizaine de familles (et encore, seulement de manière provisoire), laissant à la rue la majorité de ces femmes, hommes et enfants.

Comme vous le savez, la Guyane fait face depuis des années à une crise majeure du logement. Sa population s'accroît d'environ 2,5% par an depuis 10 ans, tout en ayant un niveau de vie très faible pour une grande partie d'entre elle. Aussi, 40% des nouvelles habitations construites en Guyane sont réalisées sans autorisation d'urbanisme. La saturation du parc social ne peut pas permettre le logement des personnes qui pourraient y prétendre. L'attente d'un logement après l'expulsion peut prendre plusieurs mois voire années et les places en hébergement d'urgence sont bien en deçà des besoins actuels et générés par de telles opérations.

Nous savons que d'autres opérations de destruction de quartiers sont prévues dans les mois qui viennent. La problématique de l'habitat informel et indigne en Guyane ne peut être traitée par cette politique d'expulsions ou d'évacuations non accompagnées de solutions dignes et pérennes de logement pour les personnes concernées. Loin de résoudre le problème, cette action publique l'aggrave, en menant à la sur-précarisation de populations déjà vulnérables et en multipliant les lieux de vie indignes. Elle génère des ruptures parfois irrémédiables dans le parcours des personnes, que ce soit la déscolarisation des enfants, ou les interruptions de suivi pour des personnes atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap.

**Madame la ministre, des milliers de personnes sont concernées, victimes de cette politique ignorant les droits humains les plus fondamentaux. Il est urgent et de votre responsabilité de rétablir leur garantie.**

C'est pourquoi nous vous appelons à vous enquérir de l'agenda préfectoral sur cette question, et de vous assurer que les moyens et les partenaires mobilisés garantissent la mise en œuvre d'un réel diagnostic social permettant l'accompagnement des habitant.e.s de ces quartiers.

D'autre part, il nous paraît nécessaire que vous organisiez une concertation interministérielle avec vos homologues en charge du logement, de la santé, de la justice et de l'éducation afin de mieux déterminer les conditions d'application de l'article 197 de la loi ELAN dans les Outre-Mer.

**Signataires :** Collectif Migrants Outre-Mer, Médecins du Monde, Ligue des droits de l'Homme-section de Cayenne, la Cimade, Collectif Haïti de France, Gisti, Entraides, VIVA, RESF, DAAC, Sud Education, Fédération Droit Au Logement-Guyane, Association des parents d'élèves de St Georges

